

VILLIERS VINEUX
Séance du 25 novembre 2021
S 007-2021

<p>Convocation du 4 novembre 2021</p> <p>Affichage du 4 décembre 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire</p> <p>Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON,</p> <p>Absents excusés : Aurore BUISSON a donné pouvoir à Kamel FERRAG, Nicolas ARVIN-BEROD a donné pouvoir à Yves HUGOT, pour les représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.</p> <p>Secrétaire de séance : Kamel FERRAG,</p>																					
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 24 septembre 2021 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p>																					
<p>Intervention de Michel FOURREY, Président du SIAEP</p>	<p>M. FOURREY fait une présentation du syndicat des eaux et de son historique. (achat de l'eau à Flogny-la-Chapelle, gestion du personnel, gestion des tarifs, gestion des pertes) Echanges sur la loi Notre et impact sur les compétences en 2026. Gestion du puit de Villiers-Vineux.</p>																					
<p>Règlement du cimetière <i>Délibération 2021 – 039</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du règlement du cimetière et demande si des modifications sont à apporter.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres VALIDE le règlement du cimetière.</p>																					
<p>Demande de subvention amendes de polices <i>Délibération 2021 – 040</i></p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture des différents devis concernant la sécurisation routière de la grande rue avec la pose de miroir, de panneau priorité à droite, de balises, la pose de chevron et de bande rugueuse. Le Maire fait part des remarques du conseil département sur ce projet.</p> <p>Le conseil municipal demande d'ajouter des panneaux de signalisation passage piéton ou école et ne souhaite pas la pose des de chevron et de bandes rugueuses.</p>																					
<p>Devis <i>Délibération 2021 – 041</i></p>	<p>Le Maire donne lecture des devis concernant la création d'un réseau d'eau pluviale à l'église.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres : ACCEPTE d'effectuer les travaux création d'un réseau d'eau pluviale à l'église SOLLICITE une subvention au titre de la DETR.</p>																					
<p>Modification bail <i>Délibération 2021 – 042</i></p>	<p>Le Maire informe que M. Régis PIERRON prend sa retraite et souhaite transférer son bail au GAEC du Pré Chevallier.</p> <p>Le conseil municipal accepte le transfert de bail de M. Régis PIERRON au GAEC Du Pré Chevallier.</p>																					
<p>SDEY Maintenance éclairage public <i>Délibération 2021 – 043</i></p>	<p>Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Villiers-Vineux a décidé par délibération en date du 18 février 2015 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance.</p> <p>Considérant que le SDEY propose un forfait annuel, calculé comme suit : (règlement financier en date du 14 décembre 2020)</p> <p>Le Maire propose pour la commune de VILLIERS-VINEUX (71 points lumineux) un coût par point lumineux :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Nombre de visites</th> <th>Coût par points lumineux (hors LED)</th> <th>Coût par point lumineux LED</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2€</td> <td>2€</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>12€</td> <td>2.50€</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>14€</td> <td>4.50€</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>18€</td> <td>8.50€</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>20€</td> <td>10.50€</td> </tr> <tr> <td>Nettoyage</td> <td>12€</td> <td>12€</td> </tr> </tbody> </table> <p>La part variable proposée au point lumineux est de : 9.50 (incluse dans le tableau) Cette part variable peut être ramenée à 0 pour les points lumineux LED. La part SIG proposée au point lumineux est de : 0.50 €. Elle est comprise dans le tableau ci-joint.</p>	Nombre de visites	Coût par points lumineux (hors LED)	Coût par point lumineux LED	1	2€	2€	3	12€	2.50€	6	14€	4.50€	9	18€	8.50€	11	20€	10.50€	Nettoyage	12€	12€
Nombre de visites	Coût par points lumineux (hors LED)	Coût par point lumineux LED																				
1	2€	2€																				
3	12€	2.50€																				
6	14€	4.50€																				
9	18€	8.50€																				
11	20€	10.50€																				
Nettoyage	12€	12€																				

	<p>Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide de retenir l'option de 3 visites annuelles à compter de 2022.</p> <p>Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.</p> <p>Dit que le nombre de points lumineux indiqué dans cette délibération fait référence pour le calcul du forfait de maintenance de l'année en cours,</p> <p>Prévoit que la révision du forfait suite à une évolution du nombre de points lumineux pour les années suivantes se fera par la signature d'une convention entre les parties, sans qu'il soit nécessaire de reprendre une nouvelle délibération,</p> <p>Informe qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de modification de la formule de calcul ou du coût par point lumineux.</p>
<p>Groupement achat électricité <i>Délibération 2021 – 044</i></p>	<p>Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a souscrit au groupement d'achat d'électricité avec le SDEY. Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2022 et il est donc nécessaire de se positionner concernant le prochain groupement à compter du 1^{er} janvier 2024. Le conseil municipal accepte de reconduire le groupement d'achat avec le SDEY.</p>
<p>Création et suppression d'emploi (Dans le cadre d'un avancement de grade) <i>Délibération 2021 – 045</i></p>	<p>Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe</p> <p>Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil municipal,</p> <p>DECIDE la suppression, à compter du 1er janvier 2022 d'un emploi permanent à temps non complet (17,50/35) d'adjoint administratif territorial,</p> <p>DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (17,50/35) d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.</p> <p>PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.</p>
<p>Gestion des festivités <i>Délibération 2021 – 046</i></p>	<p>Le Maire donne lecture des devis concernant le repas de fin d'année.</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>ACCEPTE le devis du P'tit Flo pour un montant de 35,00€ par personne.</p>
<p>Subventions 2021 <i>Délibération 2021 – 047</i></p>	<p>Avec la crise sanitaire, l'association « Foire et Animation » n'a pas organisé de festivités en 2021 et demande une subvention à la commune afin de participer au Noël des enfants.</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>ACCEPTE de verser une subvention de 500,00€.</p>
<p>Points divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Le Maire informe le conseil municipal du départ de Laetitia, agent d'entretien au 31/12/2021. ☛ Le Maire informe le conseil municipal l'agent technique est actuellement formation habilitation électrique. ☛ Le Maire donne les dates des prochaines réunions : <ul style="list-style-type: none"> - 6/12 : inspecteur académique pour les écoles - 10/12 : Entretien d'embauche pour le remplacement de l'agent d'entretien - 10/12 : Syndicat des eaux - 16/12 : Conseil communautaire de la communauté de communes. ☛ Le Maire donne des informations sur l'avancement de la fibre. ☛ Le Maire propose une modification du contrat de location de la salle des fêtes. ☛ Foire et animations : nouvelles règles sanitaires : « pass sanitaire » et masque obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans. <p style="text-align: center;">La séance est levée à 23h00.</p>

M. Kamel FERRAG	M. Yves HUGOT	M. François SPINELLE
Mme Hélène COUASSE	M. Franck LECOMTE	M. Morgan PIERRON
M. Jean Baptiste NAVARRE	M. Romuald LEMAITRE	M. Éric JAMBON
M. Nicolas ARVIN-BEROD pouvoir à M. Yves HUGOT	Mme Aurore BUISSON pouvoir à M. Kamel FERRAG	